



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 310/2024
Date de la séance du CE : 27 mars 2024
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2024.STA.459
Classification : Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de M. le député Luc Mentha, Liebefeld, avec effet au 14 mars 2024.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare

M. Daniel André Wildhaber, né en 1960, Rubigen, inscrit sur la liste 7 : Sozialdemokratische Partei, JUSO und Gewerkschaften – Männer* dans le cercle électoral du Mittelland méridional,

élu au Grand Conseil au 27 mars 2024.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'État